



## CONVENTION D'UTILISATION

(Tarifs fixés par délibération en date du 16 février 2018)

### SALLE MUNICIPALE DE CLERMONT

entre la commune de CLERMONT-EN-GENEVOIS, d'une part,

et :

NOM Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Particulier de la commune

Professionnel

Association

d'autre part,

concernant l'utilisation de la salle municipale de 8h30 à 20h00 :

date :

objet :

nombre de personnes prévues :

L'organisateur certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle des fêtes et s'engage notamment à :

- accueillir 70 personnes assises maximum et à appliquer les consignes générales de sécurité,
- laisser les lieux et le matériel loué propres et rangés après utilisation, comme spécifié,
- limiter au maximum les nuisances sonores et respecter les horaires établis par le règlement intérieur de la salle.

L'organisateur fournit une attestation de responsabilité civile pour la journée de location, et reconnaît que seule sa responsabilité civile peut-être engagée.

Les associations peuvent bénéficier de la vaisselle gratuitement. Pour les particuliers ou les professionnels, contacter l'association Clin d'œil (Mme Sylvette VIRET au 06.03.99.12.00).

Tarifs :

|          |   |
|----------|---|
| LOCATION | € |
| CAUTION  | € |

Cette somme devra être réglée à la remise des clés, accompagnée d'une **caution** garantissant les dommages éventuels et le non-respect du règlement intérieur<sup>1</sup> (en espèce ou chèque, à l'ordre du Trésor Public).

**Numéro en cas d'urgence : 06.86.07.85.49. Tout abus sera sanctionné.**

Fait à ....., le .....

L'organisateur  
(mention « lu et approuvé »)

Le maire  
ou son représentant

<sup>1</sup> En cas de dégradations ou de non nettoyage de la salle, La caution reste due pour tout ou partie de son montant, à concurrence du préjudice subi.